

LE GENEVOIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE En 2009, 26 fusées anti-grêle ont été tirées



Lors d'une réunion d'information entre les maires, l'association et Groupama. Le DL/M.-T.R.

L'objectif du groupement anti-grêle est de lutter contre la grêle en l'anticipant, afin de protéger les cultures des maraîchers, agriculteurs, arboriculteurs des communes suivantes de la communauté de communes : Arbusigny, La Muraz, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Nangy, Pers-Jussy, Monnetier-Mornex-ESSERT-Salève, Scientrier, Reignier-Ésery. Soit une superficie de plus

de 10 000 hectares couverts par le groupement.

Afin de bien mener leurs actions, neuf tireurs bénévoles, un par communes (sauf à Reignier où il y a en a deux) se partagent ce vaste territoire. En 2009, 26 fusées anti-grêles ont été tirées depuis les différentes communes.

Soutenu par le conseil général et par les huit communes, l'intérêt du groupement dépasse largement le cadre de l'agriculture. En effet, son action de prévention bénéficie à tous, particuliers et professionnels, pour la protection de biens, véhicule, bâtiments,

potagers, etc.

L'ensemble des communes souhaite soutenir cette association, avec certaines entreprises, des subventions. De leur côté, les caisses locales de Groupama de Reignier, La Roche-sur-Foron et Arthaz, ont offert pour la seconde année consécutive une dotation au groupement anti-grêle.

Lors de rencontres avec les maires des différentes communes, l'accent est mis par tous sur cet aspect préventif qui permet de réduire fortement les dégâts liés à la grêle et son coût pour la communauté.

Marie-Thérèse ROCH